

Guide du tri

Charenton-le-Pont

Faire du tri
une seconde
nature

J'♥ MA VILLE
AU SENS PROPRE!



ECO
EMBALLAGES

www.charenton.fr



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Charenton-Saint Maurice

Depuis plusieurs années, le volume de nos déchets ne cesse d'augmenter (plus de 1 kg par jour et par habitant).

Parallèlement les installations de traitement (centre d'enfouissement technique, incinérateur) sont proches de la saturation alors que plus de la moitié du volume de nos poubelles pourrait être recyclée.

Pourquoi TRIER ?

- Pour protéger l'environnement

des impacts des déchets : pollution des sols (décharges sauvages et centres d'enfouissements), de l'air (émission de gaz à effet de serre), de l'eau (sacs plastique dans la mer, responsables de la mort de dauphins, tortues...)

- Pour préserver les ressources naturelles de la planète et économiser l'énergie

le pétrole pour le plastique, le bois pour le papier et le carton...

- Pour maîtriser les coûts de traitement des déchets ménagers.

Faire du TRI une seconde nature

La Communauté de Communes Charenton - Saint Maurice vous propose à travers ce guide, des conseils pour bien trier, mais également pour comprendre combien l'implication de chacun, dans ses gestes de tous les jours, est essentielle pour préserver la nature et notre cadre de vie.

Trier est un geste simple à la portée de tous,

alors ensemble, mobilisons-nous pour protéger notre environnement et le futur de nos enfants.



Guide du tri édité par la Communauté de Communes Charenton - Saint Maurice

Conception graphique : C. Doumbé - JM. Hillereau

Réalisation : Direction de la Communication Charenton-le-Pont

Crédit photos 1^{ère} de couverture : Jérémie Neveu

Impression : Point 44 avec des encres végétales, sur du papier issu de forêts gérées durablement



Les conteneurs de tri



A **Charenton**, pour trier vous disposez de **3 bacs**

BAC VERT

Pour **tous les déchets ménagers**

Un bac **individuel** ou **collectif**
Collecté tous les
lundis, mardis, jeudis,
vendredis et samedis



BAC MARRON

Pour **les journaux**, magazines,
bouteilles en plastique,
briques alimentaires, boîtes
métalliques, cartons et **cartonnettes**.

Un bac **individuel** ou **collectif**
Collecté tous les
mardis et vendredis



Pour les **bouteilles**,
pots et **bocaux en verre**

Un bac **individuel** ou **collectif**
Collecté tous les
vendredis



Les déchets ménagers A jeter dans le bac

Les déchets alimentaires :

Épluchures
Restes alimentaires



Les emballages non

Pots de produits laitiers
Barquettes en polystyrène
Sacs en plastique, film
plastique de suremballage
journaux, de pack o

BAC à utiliser en cas de doute sur le caractère

NE PAS JETER



DANS CE BAC

- les piles
- les ampoules
- les déchets de soins, seringues et médicaments
- les produits toxiques

ménagers VERT



recyclables :

itiers
styrène
films en
ballage de
l'eau...

Le verre non recyclable :

**Verre de table
Vitre, Miroir**



re recyclable des déchets.



Entre 17h30
et 22h30

**Collecté tous les
lundis, mardis,
jeudis, vendredis
et samedis** (sauf le 1^{er} mai)

Bouteilles et flacons en plastique

A jeter dans le **bac M**

Les bouteilles d'eau, d'huile, de jus de fruits, de soda, de lait, de soupe...

Les flacons de produits ménagers

(bouteille d'adoucissant, de lessive, de liquide vaisselle, de javel...)

Les flacons de produits de toilette

(gel douche, shampoing...)

Les bidons

Important : ne pas rincer à l'eau les emballages avant de les jeter.



En cas de doute ? Jetez dans le bac à couver

Déchets non recyclables :



- les films et sacs plastiques
- pots de yaourt, de crème fraîche ou de fromage blanc
- barquettes en polystyrène

Le bien vidés ARRON



“Recycler 1 tonne
de bouteilles en plastique
permet d'économiser 700
à 800 kg de pétrole”

Dans la nature, une bouteille
en plastique mettrait 100
à 1000 ans à disparaître.

ycle vert



Entre 6h30
et 13h

**Ce bac est collecté
tous les mardis
et vendredis**

Les emballages métalliques bien

A jeter dans le

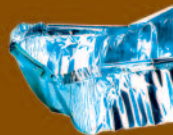
**Les boîtes de conserves
et canettes**

Les barquettes en aluminium

Les bidons de sirop

Les aérosols

**Important : ne pas rincer à l'eau
les emballages avant de les jeter.**



En cas de doute ? Jetez dans le bac à couver

Déchets non recyclables :



- les boîtes de conserves avec des restes
- les sacs pleins

vidés

le bac MARRON

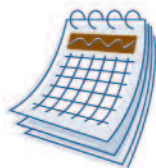


“Recycler 1 tonne d'acier permet d'économiser **1 tonne de minerai de fer**”

“Recycler 1 tonne d'aluminium permet d'économiser **2,4 tonnes de bauxite**”

Dans la nature, une boîte et une canette en aluminium mettront **100 à 500 ans** à disparaître.

le vert



Entre 6h30 et 13h

Ce bac est collecté tous les mardis et vendredis

Cartons, briques alimentaires (bieres, jus), journaux et magazines (sans le film plastique)

A jeter dans le **bac MA**

Les journaux, les magazines

Les imprimés et prospectus

Les papiers

Annuaire, catalogues

Les boîtes en carton

Les briques alimentaires

Les suremballages en carton

Les gros cartons (pliés)



En cas de doute ? Jetez dans le bac à couvercle vert

Déchets non recyclables :



- le papier peint
- les couches culottes
- les sacs pleins
- les cartons alimentaires sales

en vidés),
m plastique)

ARRON



“Recycler 1 tonne
de papier permet
d'économiser
2 tonnes de bois”

Dans la nature,
un journal mettrait
**3 à 12 mois
pour disparaître.**

eracle vert



Entre 6h30
et 13h

**Ce bac est
collecté tous les
mardis et vendredis**

Les emballages en verre bien A jeter dans le bac R

Les pots



Les bocaux



**Important : ne pas rincer à l'eau
les bocaux avant de les jeter.**

SANS BOUCHON, NI CAPSULE, NI COUVERCLE

En cas de doute ? Jetez dans le

Déchets non recyclables :



- la vaisselle • pot à fleurs
- les miroirs • vitres • ampoules électriques et néons
- le cristal et les verres spéciaux
- les sacs pleins • les bouchons

vidés les en verre **BLEU**



Les bouteilles



“Recycler 1 tonne de verre
permet d'économiser
660 kg de sable (la silice)”

Dans la nature,
une bouteille en verre
mettrait **4000 ans**
à disparaître.

bac à couvercle vert



Entre 7h
et 13h

**Ce bac
est collecté tous
les vendredis**

• Collecte des **encombrants**

A Charenton et à Saint-Maurice,
les encombrants sont collectés
TOUS LES MARDIS du mois,
sur toute la ville de 6h30 à 13h.
Ils doivent être sortis le **lundi soir**,
à partir de 19h30.



Les "encombrants" sont des déchets de gros volume d'origine domestique comme les matelas, les sommiers, les meubles (tables, chaises), les appareils sanitaires (baignoires, lavabos).

La collecte des encombrants est réservée aux particuliers.



Non recyclé

> À jeter dans votre poubelle habituelle

Attention : les cartons, même de grande taille, ne peuvent pas être pris avec les encombrants, ils doivent être présentés avec les ordures ménagères.

Sont également exclus : les gravats, les débarras, les palettes, les solvants toxiques...

• Déchets **toxiques** ou **dangereux**



Les produits dangereux ou toxiques sont marqués par les sigles ci-contre. **Ils doivent être déposés au camion des déchets spéciaux.**

Le camion planète

pour les déchets toxiques est à votre disposition

A CHARENTON,

- le 2^{ème} mercredi du mois, av. Jean Jaurès (face au marché)
- le 4^{ème} samedi du mois, av. du Général de Gaulle (quartier de Bercy), de 8h30 à 12h30.

A SAINT-MAURICE,

- le 1^{er} samedi du mois, rue Aristide Briand de 8h30 à 10h30 et place Montgolfier de 10h45 à 12h30.
- le 4^{ème} vendredi du mois, rue Edmond Nocard, (marché Emile Bertrand) de 8h30 à 12h30.



**PAS DE
CAMION PLANÈTE
EN AOÛT**

• Collecte des déchets d'Équipements Electriques et Electroniques des ménages (D3E)

A Charenton et à Saint-Maurice, ils sont collectés **TOUS LES MARDIS du mois, sur toute la ville, après la collecte des encombrants.** Ils doivent être sortis le **lundi soir, à partir de 19h30.**



Les D3E, qu'est-ce que c'est ?

Ce sont les déchets issus des équipements fonctionnant grâce au courant électrique.

Il s'agit, entre autres :

- des gros et petits appareils ménagers (réfrigérateur, four électrique, fer à repasser, grille-pain, lave-linge, appareil hifi ou vidéo)
- des équipements informatiques et de télécommunications
- du matériel d'éclairage
- des outils électriques et électroniques
- des jouets, équipements de loisir et de sport.

Ces déchets sont distingués des objets encombrants.

• Collecte des déchets de **soins**

À Charenton, **2 laboratoires** assurent la collecte des déchets de soin, pour vous permettre aux Charentonnais et aux Mauritiens de jeter en toute sécurité aiguilles ou seringues usagées :

- **Laboratoire Cohen Zaccarini - 139, rue de Paris**

- **Laboratoire Labm Riquier - 63, rue de Paris**

Ne jetez pas vos déchets de soins avec vos déchets ménagers ni avec les emballages.

QUE FAIRE DES MÉDICAMENTS PÉRIMÉS OU NON UTILISÉS ?

Rapportez-les directement chez votre pharmacien.

LA DÉCHETTERIE, un espace déchets près de chez vous

Une déchetterie du Syctom est à la disposition GRATUITE des Charentonnais et des Mauritiens, munis d'un justificatif de domicile, pour y déposer des gravats, des encombrants, de la ferraille, du bois, des déchets verts, etc...

Déchetterie Intercommunale du SYCTOM

44, avenue Victor Hugo - 94200 Ivry-sur-Seine - Tél. 01 43 90 00 28
Ouvert tous les jours de 9h30 à 18h sans interruption (sauf le 1^{er} mai).

Un doute, une question, une demande de conteneurs...
Contactez les Ambassadeurs du tri au
01 46 76 47 00 (Charenton) - 01 45 18 80 09 (Saint-Maurice)